

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/08-429-136 du 23/06/08

ARRETES DE COMPOSITION DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DU SECOND DEGRE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE ET DES BOUCHES-DU-RHONE ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. CHAIGNEAU - Tel : 04 42 91 71 64 - Fax : 04 42 91 70 02



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- **VU** le décret n° 59-1423 du 18 décembre 1959 portant organisation et fonctionnement des commissions compétentes pour l'attribution des bourses d'études dans les différents ordres d'enseignement ;

A R R E T E

Article 1er : La commission départementale des Alpes-de-Haute-Provence est composée comme suit :

Président : Monsieur Guy CHARLOT, Inspecteur d'Académie

MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC :

Premier degré :

- M. GARCIA Angel, Inspecteur de l'Education Nationale adjoint,
- Mme LOBREAUX Claire, Directrice de l'école Annexe - 04000 DIGNE LES BAINS
- M. LAUX Gérard, Directeur de l'école des Arches - 04000 DIGNE LES BAINS

Second degré

- Mme BAVEREL Josiane, Proviseur du lycée A David Neel - 04000 DIGNE LES BAINS
- M. PERLOT Thierry, Principal du collège Gassendi - 04000 DIGNE LES BAINS
- Mme LOMBARD Bernadette, Professeur au collège M. Borrély - 04000 DIGNE LES BAINS (s/c de M. le Principal)

Enseignement technique

- M. FABRE Jean-Marc, Inspecteur de l'Education Nationale, chargé de l'enseignement technique
Rectorat Aix
- M. TESTANIERE Claude, Proviseur du LP Beau de Rochas - 04000 DIGNE LES BAINS
- M. FEUILLARD Gérard, Professeur au LP Beau de Rochas - 04000 DIGNE LES BAINS

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Enseignement public

F.C.P.E.

- Mme BELLANCOURT Sylvie, Le Balistère – Apt 12 -17, avenue Charles Fruchier - 04000 DIGNE LES BAINS

A.P.E.E.P.

- Mme COUTILLARD Sophie - 9 boulevard du Crépuscule - 04860 PIERREVERT
- Mme POTIN-LAFAY Anne - 21 place de la Villette - 04100 MANOSQUE
- M. SAVORNIN Gilbert - Résidence Rochebrune 25rue Rochebrune- 04000 DIGNE

Enseignement privé

- Mme BRUNAUD Sylvie- 2 avenue Georges Pompidou - BP 215 - 04003 DIGNE

REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL

- M. BRESSAND Raymond, Conseiller Général du Canton de REILLANNE
- M. CLEMENT Marcel, Conseiller Général et Maire de LA MOTTE DU CAIRE

REPRESENTANTS DES MAIRES

- Mme BARREILLE Eliane - Maire de Malijai
- M. GILLY Lucien - Maire de Jausiers
- M. TIRAN Michel - Maire de Saint Paul sur Ubaye

REPRESENTANT DE L'OFFICE DEPARTEMENTAL DES ANCIENS COMBATTANTS

- M. GOURIO Hervé, Directeur du service départemental de l'Office National aux Anciens Combattants des Alpes-de-Haute-Provence - (ONAC) 2 Place de la République - 04000 DIGNE LES BAINS

MEMBRES DES ETABLISSEMENTS PRIVES HABILITES A RECEVOIR DES BOURSIERS NATIONAUX

- Mme SOTO Frédérique, Chef d'établissement, lycée et collège " Le Sacré Cœur " - 04000 DIGNE
- M. DESSOUT Christian, Chef d'établissement, lycée et collège " Saint-Charles " - 04100 MANOSQUE

A titre consultatif

REPRESENTANT DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES FISCAUX

- M. DEBAECKE René , Inspecteur des Impôts, 4, rue Klein - 04000 DIGNE LES BAINS

REPRESENTANT DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

- M. BLACHERE Philippe - Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Alpes-de-Haute-Provence, 68 Bd Gassendi - 04000 DIGNE LES BAINS - ou son représentant.

REPRESENTANT LA DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

- Mme MARCELLESI, Directrice Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales - B.P. 229 - 04007 DIGNE

REPRESENTANT DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

- Mme EYSSAUTIER Rachel, Directeur du Centre d'Information et d'Orientation - 2, rue A. Richard -

04000 DIGNE LES BAINS

REPRESENTANT LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

- Mme CARRE Cathy, Assistante Sociale Conseillère Technique C.M.S. Avenue Paul Martin -
04000 DIGNE

Article 2 : Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale des Alpes-de-Haute-Provence, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 9 juin 2008

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

- **VU** le décret n° 59-1423 du 18 décembre 1959 portant organisation et fonctionnement des commissions compétentes pour l'attribution des bourses d'études dans les différents ordres d'enseignement ;

A R R E T E

Article 1er : La commission départementale des Bouches-du-Rhône est composée comme suit :

Président : Monsieur TREVE, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône

A - MEMBRES :

1 - ENSEIGNEMENT PUBLIC :

- M. LOCCI IEN ET
- Mme ANCELIN Proviseur du lycée V. Hugo - MARSEILLE
- M. ROUSSELOT Proviseur du lycée Montgrand - MARSEILLE
- Mme VIVIERS Principale du collège P. Puget - MARSEILLE
- Mme JUANICO Gestionnaire au lycée Diderot - MARSEILLE

2 - PARENTS D'ELEVES :

a) Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'enseignement public

- M. DUPUY

b) Fédération des Parents d'Elèves de l'enseignement public

- M. PAULEZ

c) Fédération des Parents d'Elèves de l'enseignement libre

- M. RAFFAILLAC-DEFOSSE

3 - REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE :

- Mme ECOCHARD, Conseiller Général

- M. FONTAINE, Conseiller Général

- M. ROSSI, Conseiller Général

4 - MAIRES

- Mme MAUREL, Maire de Gréasque

- M. MINGAUD, Maire de la Penne sur Huveaune

5 - Enseignement privé

- M. AMODIO Directeur du lycée technique privé Ch. Péguy - MARSEILLE

- M. RAYNAUD Directeur du LP privé J. Raynaud - MARSEILLE

- M. COHEN-ZAGOURI Directeur du lycée privé ORT - MARSEILLE

B - MEMBRES A TITRE CONSULTATIF :

- M. le Directeur de l'Office des Anciens Combattants et victimes de guerre.

- M. le Directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale

- M. le Directeur des Services Fiscaux

- M. le Directeur départemental de l'Agriculture

Article 2 : M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 juin 2008

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités